

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Noël approche, comment éliminer les emballages ?

Les cartons de **grande taille** (meuble, électroménager...) ou les **cartons en quantité** doivent être apportés en déchèterie.

En effet, comme ils sont volumineux, ils n'entrent pas dans les bacs jaunes, ils les encomrent et provoquent parfois leur débordement.

En déchèterie, des bennes sont spécialement prévues à cet effet. Chaque benne accepte jusqu'à 40m<sup>3</sup> de cartons. Les cartons volumineux doivent donc être déposés en déchèterie.

Pour les cartons plus petits, il s'agit de les **couper et aplatir**, que chacun trouve sa place dans le bac. Et pour conserver la propreté des points de tri et pour ne pas alourdir les frais de collecte et de traitement, les emballages doivent être déposés dans les bacs et **ne doivent pas être déposés au sol**.

#### **Le devenir des cartons**

Après leur réception en déchèterie, les cartons sont acheminés vers les usines de recyclage pour être transformés. Ils servent de matière première dans la fabrication d'essuie-tout, de papiers d'emballages, d'enveloppes ou de nouveaux cartons.

Grâce au tri et au recyclage, nous faisons chaque jour un geste pour la préservation des ressources naturelles. **Une tonne de cartons recyclés permet d'économiser 2,6 tonnes de bois et la consommation d'eau d'une personne pendant deux mois.**